



**DIMANCHE  
23 OCTOBRE  
2016**

# LIVRE DE ROUTE



Tatiana ANTOSHINA



Vasil KIRYIENKA

**LES HERBIERS VENDÉE**  
Pays de la Loire



## Mercredi 19 Octobre

PRÉSENTATION DE LA 35<sup>E</sup> FÊTE DU CHRONO ..... 19 h  
*Théâtre Pierre Barouh - Espace Herbauges aux Herbiers*

## Jeudi 20 Octobre

RÉCEPTION DES PARTENAIRES OFFICIELS  
DU CHRONO DES NATIONS ..... 19 h  
*Fun Bowling - Zone Quatuor - Les Herbiers*

## Vendredi 21 Octobre

OUVERTURE OFFICIELLE DE LA PERMANENCE ..... 9 h - 12 h / 14 h - 18 h  
*Place de la Gare*

PERMANENCE - Remise des accréditations ..... 14 h - 18 h

INAUGURATION OFFICIELLE DE LA FOIRE EXPO DE LA FÊTE DU CHRONO... 10 h  
*Foire Expo du 21 au 24 Octobre 2016*

## Samedi 22 Octobre

PERMANENCE - Remise des accréditations ..... 9 h - 12 h / 14 h - 18 h

REMISE DES DOSSARDS ET DU LIVRE DE ROUTE, ..... 15 h - 18 h  
PROGRAMME DE LA COURSE (liste des coureurs engagés)

18<sup>e</sup> RANDONNÉE DU CHRONO " LA WALTER BÉNÉTEAU " ..... Départs : 8 h 30 (110 km)  
3 circuits touristiques au cœur du bocage vendéen  
110 km - 80 km - 53 km  
8 h 45 (80 km)  
9 h (53 km)  
*Inscriptions sur le site de la Fête du Chrono à partir de 7 h 30*

RANDONNÉE FAMILIALE ouverte à tous (15 km) ..... 9 h 30  
*avec les enfants de l'Institut Médico-Educatif et Mélusine*

10<sup>e</sup> CHRONO VENDÉE VTT contre-la-montre individuel ..... 13 h 30

RÉCEPTION A L'HOTEL DE VILLE ..... 18 h 30  
*Accueil des Concurrents par la Municipalité de la Ville des Herbiers*

## Dimanche 23 Octobre

PERMANENCE - Remise des accréditations ..... 9 h - 18 h

REMISE DES DOSSARDS ET DU LIVRE DE ROUTE, ..... 9 h - 10 h 30  
PROGRAMME DE LA COURSE (liste des engagés)

RÉUNION DES CONDUCTEURS DES VOITURES SUIVEUSES PUBLICITAIRES ..... 9 h

RÉUNION DES CONDUCTEURS DES VOITURES DE L'ORGANISATION ..... 9 h 45

RÉUNION DES OFFICIELS ET DIRECTEURS SPORTIFS ..... 10 h 15  
*Salle des Réunions, près de la permanence, avenue des Marronniers*

DÉPART DE LA 1<sup>RE</sup> CONCURRENTE (FEMMES/CADETTE) ..... 11 h  
*Rampe de lancement, rue du 11 Novembre*

PROTOCOLE : REMISE DES GERBES ET TROPHÉES ..... 17 h  
aux trois premiers des sept épreuves  
*Podium protocolaire, avenue de la Gare*

RÉUNION DES OFFICIELS (débriefing) ..... 18 h  
*Permanence*

# LES HERBIERS

Commune Départ/Arrivée du Chrono des Nations



## Histoire :

L'origine du nom de la Ville des Herbiers (Herbadilla, ville de l'herbe) provient probablement de la zone d'herbe et de marais environnante.

Au moment où Jules César envahit la Gaule, une légion romaine nommée «l'Alouette» s'établit sur la colline qui domine Les Herbiers et qui, depuis, porte le nom de Mont des Alouettes.

Au Moyen Âge, l'activité religieuse, intellectuelle et agricole de l'abbaye de La Grainetière transforme toute la région.

Durant la guerre de Cent Ans, la ville n'est pas épargnée ; les Anglais l'envahissent ; ils sont chassés plus tard par Du Guesclin qui guerroye en Poitou.

De même, les guerres de Religion causent d'innombrables ruines.

A la Révolution, dans la nuit du 1er au 2 février 1794, 60 personnes sont massacrées et la ville est incendiée.

Le développement des Herbiers intervient à la fin du XIXe siècle avec la première fabrique de chaussures créée par Louis Rondeau.

Le gros bourg agricole et rural devient une petite ville grâce à l'exceptionnel développement du commerce, de l'industrie et du tourisme.

Il est aussi un important centre de formation accueillant chaque jour des milliers de jeunes du primaire aux formations supérieures.

## En chiffres

- 16000 habitants (3e ville de Vendée)
- 8 880 ha (2e ville de Vendée en superficie)
- 10 500 emplois rien qu'aux Herbiers
- 5000 élèves de la maternelle au Bac +3
- 5300 licenciés dans les clubs sportifs
- 300 associations, piliers du dynamisme des Herbiers
- 200 événements par an, culturels et sportifs

## L'esprit d'entreprise !

Grands groupes, PME performantes, jeunes pousses... la Ville des Herbiers cultive l'esprit d'entreprise. Aux côtés de leaders nationaux et internationaux reconnus, Jeanneau (bateaux de plaisance), CWF (mode enfant haut de gamme et de luxe), General transmissions (réducteurs pour motoculture), groupe Liébot (fenêtres et façades), Euralis (foie gras)... plus de 500 PME et TPE qui représentent au total plus de 10 500 emplois, ce qui en fait l'un des territoires les plus dynamiques de France.

## Principaux sites touristiques :

### Le Mont des Alouettes :

Colline de légende qui, du haut de ses 231 m, offre un panorama sur le bocage vendéen. Chaque été, il est le théâtre de nombreuses animations. Visite guidée avec son meunier d'avril à septembre.

### Le Château des Herbiers :

Forteresse du XIVe siècle où Charette fut désigné général en chef des armées catholiques en 1794.

### Le Château d'Ardelay :

Fortification, début XVe, sur une motte féodale primitive, devenu un lieu d'exposition.

### L'Abbaye de la Grainetière :

Abbaye bénédictine du XIIe siècle fondée vers 1130 par les moines de Saintonge. L'Abbé Prévost y rédigea plusieurs pages de son célèbre roman Manon Lescaut.



[www.lesherbiers.fr](http://www.lesherbiers.fr)



Château-Hôtel\*\*\*\* Le Boisniard



Chambretaud, dont l'origine du nom pourrait être Campus Bertaudi (champ du dénommé Bertaud) ou Campus Britannicus, est situé sur une colline granitique, dominé par son église et son clocher monumental, et a un paysage typique du Haut Bocage Vendéen, succession de prairies et de champs vallonnés entrecoupés de haies qui lui donnent un aspect faussement boisé. Si vous aimez les randonnées, vous apprécierez d'autant plus cet environnement.

**Au niveau économique**, Chambretaud fait partie de ce que l'on appelle la nébuleuse Choletaise et a connu à ce titre un développement d'entreprises familiales depuis le milieu du XXème siècle. Ces entreprises, en stagnation ou en régression aujourd'hui, voient l'arrivée récente de nouvelles sociétés spécialisées dans la production de bière artisanale « bière MÉLUSINE » ou d'équipements d'hébergements de tourisme.

Il faut noter, spécialement au sujet du **tourisme**, une capacité d'hébergements de plus de 600 nuités réparties en hôtel de luxe, hôtel milieu de gamme, gîtes ruraux, chambres d'hôtes et camping. Cette activité importante trouve une justification dans la proximité du célèbre PUY DU FOU situé à 3 km.

**L'agriculture**, orientée principalement vers l'élevage de bovins lait et viande et l'établissement d'ateliers hors-sol marque sa singularité par le développement d'entreprises spécialisées en production et commercialisation de gibier (faisans et perdrix) avec GIBOVENDÉE et le GAEC « LA FAISANDERIE DE L'ARCEAU » et aussi l'existence d'un élevage de cerfs (Chantal et Joseph HÉRAULT) ainsi que des activités liées à l'agrotourisme.

Bien entendu, Chambretaud a aussi une kyrielle de **commerçants et artisans** qui rassemblent pratiquement tous les corps de métiers, depuis les métiers du bâtiment (maçon, électricien, menuisier, plombier...) en passant par les métiers de bouche (restaurants, épicerie...) jusqu'aux professions de santé (médecin, pharmacie...).

Venez à la découverte de Chambretaud, vous ne le regretterez pas.

## Bureau directeur du Comité d'Organisation

Président .....	<b>Jacques PINEAU</b>
Vice-Président Commission sportive.....	Guy GOURAUD
Vice-Président délégué Commission sportive.....	René MERLET
Vice-Présidente Commission Animation.....	Jacqueline PAVIN
Vice-Président délégué Commission Animation.....	Jacques PINEAU
Vice-Président Commission Foire .....	Marc BISLEAU
Vice-Président délégué Commission Foire .....	Jean-Luc CHARPENTIER
Trésorier Général .....	Michel BRIFFAUD
Secrétaire Général .....	Christian VINET
Trésorier Adjoint .....	Dominique SOULARD
Secrétaire Adjoint .....	Didier JADAUD
Responsable Foire Agricole.....	Daniel BOUDAUD
Responsable Commission Communication.....	Pascal GODARD

## Collège des Commissaires

Président du Jury.....	<b>José SUDUPE</b>
Commissaire 1.....	Jean-Marc PERROT
Commissaire 2.....	Nicolas LE TALLEC
Juge à l'arrivée .....	Olivier PIVETEAU
Chronométrateur 1 .....	Cécile CALLAOU
Chronométrateur 2 .....	Alexandre NOUHAUD
Commissaire moto 1.....	Guillaume VERGER
Commissaire moto 2.....	Claude GODIN
Chronométrateur (1 <sup>er</sup> temps intermédiaire) .....	Guillaume BRIN
Chronométrateur (2 <sup>e</sup> temps intermédiaire) .....	Joël JOLIVET
Chronométrateur (3 <sup>e</sup> temps intermédiaire) .....	Hubert GUILBAUD

## Fédération Française de Cyclisme

Président de la Fédération Française de Cyclisme.....	<b>David LAPPARTIENT</b>
Président du Comité Régional des Pays de la Loire .....	Marc TILLY
Président du Comité Départemental de Cyclisme.....	Jacques PHELIPPEAU
Président du Vélo Club des Herbiers .....	Dominique RAUD

## Ligue Nationale de Cyclisme

Président **Marc MADIOT**

### Contact

COMITE D'ORGANISATION DE LA FETE DU CHRONO  
LES HERBIERS VENDÉE

62 rue du 11 Novembre - 85500 LES HERBIERS - FRANCE  
[www.chronodesnations.com](http://www.chronodesnations.com)

E-mail : [contact@chronodesnations.com](mailto:contact@chronodesnations.com)  
Guy GOURAUD : 06 01 98 71 50  
Dominique SOULARD : 06 99 26 87 01



**Jean-Pierre DANGUILLAUME**  
Invité d'honneur  
du Chrono des Nations 2016

# LES ÉPESSES

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



Grand Parc Puy du Fou

## Histoire :

Dès 884, on retrouve dans certains textes, l'existence d'une église Santa Maria de SPISIS, mot latin signifiant «Epines» (fourrés) d'où par analogie le nom de LES EPESSSES, et de ses habitants les Spicéens.

Cette première église construite à l'emplacement de la nef centrale de l'église actuelle, était propriété de l'abbaye bénédictine de VEZELAY.

En 1050, un prieuré dépendant toujours de ces mêmes bénédictins de Vézelay, est fondé au lieu-dit BELLEVUE - chemin du Priouté, dans le haut bourg des Epesses.

### L'influence du Puy du Fou

L'histoire et l'évolution de la cité sont fortement liées au château du Puy du Fou, situé sur la commune des Epesses, terre d'accueil du spectacle cinésécénique mondialement connu.

A quelques centaines de mètres de l'actuel château Renaissance, les vestiges d'un premier château fort médiéval sont toujours bien visibles.

Très vite, il se forme au XII et XIIIème siècles, à proximité de ce château, une agglomération appelée Bourg-Bérard, composée de laboureurs, d'artisans, ainsi que de serviteurs et soldats du château.

Mais par la suite, les Seigneurs du Puy du Fou voulurent éloigner cette population et firent construire (vers l'an 1400), à l'emplacement de l'actuelle cité des Epesses, près de la chapelle Saint Jean et de l'église paroissiale en partie existante, un grand nombre d'habitations, pour y loger les habitants de Bourg-Bérard.

Après la destruction du château médiéval par les troupes anglaises pendant la guerre de Cent Ans, vint la construction de l'actuel château Renaissance, ainsi que de l'agrandissement de l'église des Epesses (1600-1620).

## Le développement économique :

A partir de 1840, de grands travaux furent entrepris pour la création et l'amélioration des routes. C'est à partir de cette date que le tracé des routes actuelles fut établi. Il s'ensuit un développement de l'activité économique

et commerciale, surtout vers Cholet. Intense activité du tissage qui se pratiquait dans la plupart des maisons et surtout dans les caves de la rue du Pavé et du Haut Bourg. On y tissait de la toile pour mouchoirs, chemises et les draps (lin et coton) ; le lin étant même cultivé et filé dans les campagnes.

L'activité industrielle est aussi prépondérante à cette époque sur la Sèvre, grâce à l'énergie hydraulique.

L'activité agricole se développe avec l'accès aux foires importantes comme Cholet.

Autre étape marquante : La réalisation de la ligne de chemin de fer en 1914. La ligne fut inaugurée quelques jours seulement avant la grande guerre de 14/18.

Malgré les guerres successives, les activités industrielles, agricoles, artisanales se sont développées depuis la seconde guerre mondiale.

Et maintenant, un nouvel atout par l'activité touristique. Nous abordons ainsi une nouvelle étape dans l'histoire de la cité avec le spectacle **cinésécénique du Puy du Fou et le Grand Parc**. Il faut avoir vu le spectacle de nuit, véritable chef d'œuvre, à la gloire de ceux qui ont fait notre histoire, pour comprendre et apprécier le dynamisme, la ténacité et la rigueur des habitants de la région qui, bien que très attachés à leurs racines savent se tourner résolument vers l'avenir. Audace et Sagesse, telle est la devise de la cité.

## Monuments :

*L'église paroissiale Notre Dame et sa crypte*

*La chapelle Saint Jean*

*La chapelle de la Colonne*

*Le Château du Puy du Fou*



[www.les-epesses.com](http://www.les-epesses.com)

# L'ORGANISATION



**PRÉSIDENT DE LA FÊTE DU CHRONO :** Jacques PINEAU  
**ORGANISATEUR DU CHRONO DES NATIONS :** Guy GOURAUD  
**SIÈGE SOCIAL :** 62 rue du 11 Novembre - 85500 LES HERBIERS

## DIRECTEUR DE COURSE

Philippe LAMBERT

## COORDINATION /

### INFRASTRUCTURE / LOGISTIQUE

Guy GOURAUD - René MERLET

## COORDINATEURS UC/FFC

Philippe LAMBERT - Maryse PETRAULT

## SÉCURITÉ GÉNÉRALE DU CHRONO DES NATIONS

Michel SEGUIN - Guy VEZIN

## SERVICE D'ORDRE

Gendarmerie Nationale  
Police Municipale

## SERVICE MÉDICAL

Médecin : Jacques TCHANQUE  
Le Centre de Secours des Herbiers  
Les Secouristes - Section des Herbiers

## COORDINATION PLATEAU COUREURS

Philippe RAIMBAUD - Dominique SOULARD

## RAMPE DE LANCEMENT

Eric BOBINET - Serge BOBINET

## VOITURES OFFICIELLES ORGANISATION

Ghislaine KERAVEC

## VOITURES DIRECTEURS SPORTIFS

Jacques PHELIPPEAU  
Jean-Claude LOISEAU

## VOITURES SUIVEUSES PUBLICITAIRES

Jean DELANOUE

## COORDINATEUR TRANSFERT COUREURS

Didier JADAUD

## MISE EN PLACE / BARRIÈRES DE SÉCURITÉ

VÉLO CLUB LES HERBIERS

## PANNEAUX ET BANDEROLES PUBLICITAIRES

Joseph GUILLOTON

## MOTARDS CIVILS - VENDEE SÉCURITÉ COURSE

Bruno LE LANN

## SIGNALEURS / CIRCUIT DU CHRONO

Lionel RONDEAU  
François-Xavier RAUTUREAU

## ACCREDITATIONS

Pascal GODARD - Ghislaine KERAVEC

## ACCUEIL PERMANENCE

Marjorie BLANCHARD

## ASSISTANCE - SECRÉTARIAT

Séverine PLANCHET

## RELATIONS PARTENAIRES ET INVITÉS

Mélanie GUIBERT - Ghislaine KERAVEC

## ESPACE VIP

Dominique BOUDAUD

## HÉBERGEMENT

Dominique SOULARD

## CHEF DE LIGNE DÉPART/ARRIVÉE

Guy MÉAR

## SPEAKERS OFFICIELS

Michel GELIZÉ - Marion HERAULT  
Hervé MANGEAS

## COMMUNICATION / MÉDIAS

Pascal GODARD - Marion HERAULT

## SITE INTERNET - RÉSEAUX SOCIAUX

Yohan LERIN

## DOSSIER DE PRESSE

Christian EVON

## SIGNATURE DES COUREURS / DÉPART

Daniel YVON

## PROTOCOLE / ARRIVÉE

René MERLET - Dominique RAUD  
Patrice RENO - Ludovic PONTTHOREAU

## INFORMATION / CLASSEMENTS

Daniel BOUSSEAU

## CAR TECHNIQUE

PORTIX

## SONORISATION COURSE

GPS

## PODIUM PROTOCOLAIRE

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE LA VENDEE

## CARS VIP

FRANCE ESPACE ÉVÈNEMENT

## RÉSULTATS COURSES / CHRONOMÉTRAGE

MATSPORT TIMING

## MISE EN PLACE SIGNALÉTIQUE

Guy MEAR - Jean-Baptiste MAHU

## RAMPE DE LANCEMENT / PLAQUES COUREURS

ESP PUBLICITÉ

## LIAISON RADIO/COURSE

L'ÉCHAPPÉE

## RADIO NATIONS

DFM - Pascal HERAULT

## PRESTATION AUDIOVISUELLE

VISIONLIVE

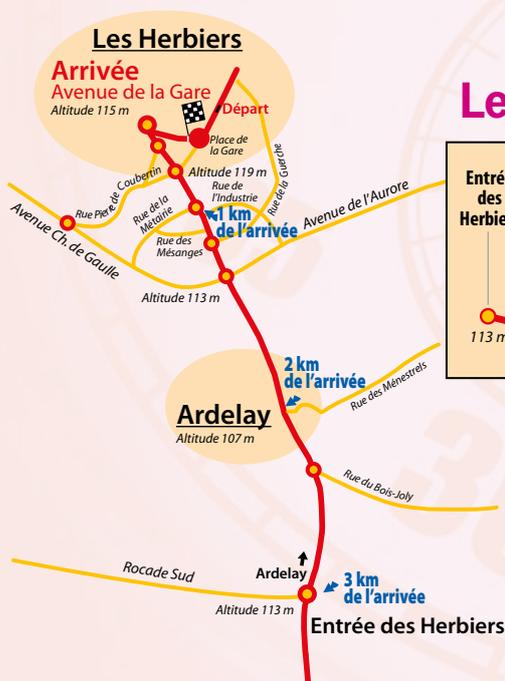
## PHOTOS

Stéphane GRENIER - Bruno BADE

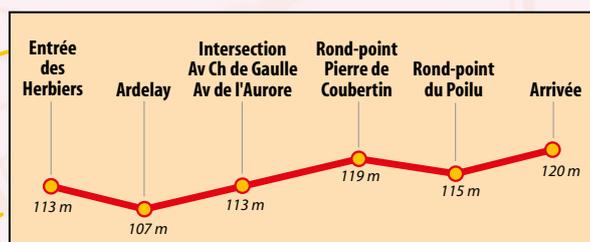
## RESTAURATION COURSE

Jean-Jacques LEBRUN - Christine GODARD

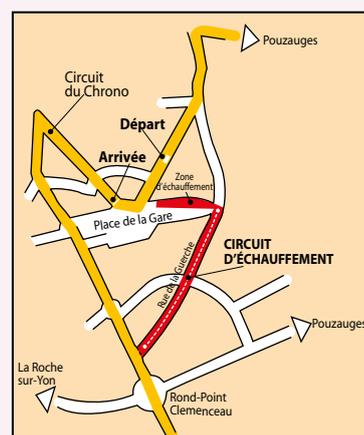
# LES 3 DERNIERS KILOMÈTRES



## Le profil des 3 derniers kms



## Le circuit d'échauffement



# ST-MARS-LA-RÉORTHE

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



## Histoire :

SAINT-MARS est sans doute dérivé du nom MEDARD, patron de la paroisse, étant donné qu'un acte de 1304 fait mention de « SAINT-MEDARD-LA-RORTE ».

LA REORTHE proviendrait du mot « RORTE » désignant un lien d'arbrisseau servant à lier les fagots. Nous constatons aujourd'hui encore que les hauteurs qui entourent St Mars sont couvertes de bois de châtaigniers que nous trouvons aussi en abondance dans nos buissons. C'est avec cet arbuste, dont on peut aisément « retordre » les branches, que l'on fabrique de solides fagots. SAINT MARS LA REORTHE est donc SAINT MEDARD AU PAYS DES RORTES.

Entre 2004 et 2006, sur les collines du Haut-Bocage, au Bois des Jarries, de nouvelles fouilles ont eu lieu et ont permis de reconnaître sur ce site deux périodes d'occupation durant la préhistoire, celle du Mésolithique (outils en silex) et, après un abandon d'environ 4000 ans, celle du Chalcolithique (l'âge du cuivre).

L'été 2006, a été découvert avec surprise un monument funéraire, de la même époque que les poteries trouvées auparavant. D'une longueur de 5.70 m et d'une largeur de 1.60 m, cette sépulture renferme des fragments de céramique décorés ainsi que des figures au peigne. Une découverte unique pour la région...

Pendant la période des invasions romaines, les anciens habitants de St Mars creusaient des souterrains pour se mettre en lieu sûr et se défendre. Le principal de ces souterrains est celui du Puy Martineau. On y a trouvé des débris de tuiles romaines dites « à rebord ». Il existe aussi sur la commune d'autres souterrains creusés au temps des invasions barbares, normandes ou pendant les guerres de religion.

Au Moyen-Age, il existait un prieuré, celui de la Lardièrre, qui n'abritait que quelques moines. Aujourd'hui, les bâtiments ont quasiment disparu.

De la Renaissance, St Mars conserve le château de la Traverse qui a maintenant perdu tout de sa magnificence.

Sous la Révolution, St Mars avait encore sa vieille église qui ne disparaîtra qu'à la fin du XIXème siècle.

La vieille église disparue, une nouvelle fut construite. La construction commencée en 1887 s'acheva en 1889.

## Géographie :

C'est en descendant la colline du Puy du Fou, tout proche, qu'on peut admirer le mieux Saint Mars La Réorthe profilant ses toits sur la verdure sombre des sapins et des châtaigniers. Les perspectives sont telles qu'on a l'impression d'être dans les alpilles vendéennes. Les collines ont un peu l'allure de petites montagnes. Mais au fur et à mesure que l'on approche du bourg, l'horizon « s'abaisse », les montagnes disparaissent pour redevenir collines.

La commune s'étend sur 951 ha pour une population totale de 854 habitants au 1er janvier 2011 (millésime 2008).

## Patrimoine culturel :

### L'église Saint Médard :

On peut y observer les magnifiques boiseries du chœur, l'autel, le chemin de croix peint sur cuivre, les vitraux qui illustrent les épisodes douloureux des guerres de Vendée à St Mars, la statue de St Roch inscrite au titre des Monuments Historiques. On y découvre aussi une chaire et un confessionnal, œuvre d'un prêtre fusillé à Nantes pendant la Révolution, le Père Mathieu de Gruchy.

### La Vierge de la Colonne :

Placée sur une colonne de 8 mètres, dominant le bourg, elle fut érigée en 1855 pour protéger de la violence des orages les habitants de la commune.

### Le Bois des Jarries :

Avec ses sentiers de randonnée en sous-bois et chemins creux qui sont très empruntés, sa zone verte de la vallée du petit Lay est un lieu de promenade pour tous les amoureux de la nature. Du haut du belvédère aménagé au centre du Bois, le site est remarquable et offre une vue exceptionnelle sur le paysage bocager.

# LE RÈGLEMENT

## Route - Epreuves contre la montre individuelles



### DISTANCES

#### 2.4.001

Les distances sont les suivantes :

Catégorie		Distance maximale	
		Championnats du monde et jeux olympiques	Autres épreuves Distance maximale
hommes:	élite	40-50 km	80 km
	moins de 23 ans	30-40 km	40 km
	junior	20-30 km	30 km
femmes:	élite	20-30 km	40 km
	junior	10-15 km	15 km

(texte modifié aux 1.01.05 ; 1.01.07).

### PARCOURS

#### 2.4.002

Le parcours doit être sûr et parfaitement signalisé.

#### 2.4.003

Dès le départ de l'épreuve, le parcours ne peut être emprunté que par les coureurs en course et les véhicules suivant un coureur.

#### 2.4.004

Les distances restant à courir doivent être indiquées visiblement tous les 5 km au moins. Pour les épreuves en côte, chaque kilomètre doit être indiqué.

#### 2.4.005

(N) L'organisateur doit prévoir à proximité du départ un circuit d'échauffement d'au moins 800 mètres.

### ORDRE DE DÉPART

#### 2.4.006

L'ordre de départ est fixé par l'organisateur de l'épreuve suivant un critère objectif à reprendre dans le programme - guide technique de l'épreuve.

#### 2.4.007

Les coureurs partent à intervalles identiques. Toutefois cet intervalle peut être augmenté entre les coureurs partant en dernier lieu.

#### 2.4.008

L'ordre de départ des étapes contre la montre dans le cadre des épreuves par étapes est réglé par l'article 2.6.023.

### DÉPART

#### 2.4.010

Chaque coureur doit se présenter pour un contrôle de sa bicyclette au plus tard 15 minutes avant son heure de départ, Au moment du départ, un nouveau contrôle sera effectué.

(texte modifié aux 1.01.04 ; 1.07.11 ; 1.07.12).

#### 2.4.011

Le départ doit être pris à l'arrêt. Le coureur est tenu et lâché, sans être poussé, par un teneur, qui doit être le même pour tous les coureurs.

Si le temps de départ est enregistré au moyen d'une bande électronique, la distance entre le point de contact du boyau avant avec le sol et la bande électronique doit être de 10 cm.

(N) Le départ est pris à partir d'une rampe de lancement.

(texte modifié aux 1.09.00 ; 1.01.04).

### CHRONOMÉTRAGE

#### 2.4.012

Le coureur prend le départ sous les ordres du commissaire-chronométrateur qui effectue un compte à rebours, au terme duquel le chronomètre est déclenché. Le temps de tout coureur se présentant en retard au départ sera décompté dès l'heure prévue pour son départ.

(texte modifié aux 1.09.00 ; 1.01.05).

#### 2.4.013

Le départ peut être déterminé par le contact du boyau avant avec une bande de chronométrage électronique sur la ligne de départ. Si le coureur prend le départ légèrement avant le signal 0 ou dans les 5 secondes après la fin du compte à rebours, c'est le temps de déclenchement qui est pris en compte. Si le coureur prend le départ après ce délai de 5 secondes ou en cas de problème avec la prise de temps électronique, le temps du coureur est décompté dès le déclenchement du chronométrage manuel au terme du compte à rebours.

(texte modifié aux 1.09.00 ; 1.01.04).

#### 2.4.014

(N) Le chronométrage sera fait sur plusieurs points de distance, répartis de façon à ce que les coureurs et les spectateurs soient informés continuellement sur le développement de l'épreuve. (texte modifié aux 1.09.00 ; 1.01.04).

#### 2.4.015

Les temps à l'arrivée sont pris jusqu'au dixième de seconde au moins.

### COUREURS EN COURSE

#### 2.4.017

Si un coureur est rejoint, il n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape.

#### 2.4.018

Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart latéral d'au moins deux mètres. Après un kilomètre, le coureur rejoint doit rouler à au moins 25 mètres de l'autre.

#### 2.4.019

Si nécessaire, le commissaire doit obliger les coureurs, l'un à respecter l'écart latéral de 2 mètres et l'autre la distance de 25 mètres, sans préjudice des sanctions prévues au barème des pénalités (article 12.1.040, point 40).

(texte modifié au 1.01.05).

#### 2.4.020

L'aide entre les coureurs est interdite.

#### 2.4.021

Le règlement particulier de l'épreuve précisera si un ravitaillement est autorisé et en fixera les modalités.

### VÉHICULES SUIVEURS

#### 2.4.023

Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 10 mètres derrière le coureur, ne jamais le dépasser, ni venir à sa hauteur. En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt et le véhicule suiveur ne doit gêner quiconque.

#### 2.4.024

Le véhicule suiveur d'un coureur qui va être rejoint doit, dès que la distance qui sépare les deux coureurs est inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule de l'autre concurrent.

#### 2.4.025

Le véhicule suivant le coureur qui en rejoint un autre n'est autorisé à s'intercaler que si les coureurs sont séparés d'au moins 50 mètres. Si cet écart se réduit par la suite, le véhicule se replacera derrière le deuxième coureur.

#### 2.4.026

Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel permettant le changement de roues ou de bicyclette.

#### 2.4.027

Il est interdit de préparer ou tenir prêt, hors gabarit du véhicule suiveur tout matériel destiné aux coureurs. Toutes les personnes devront se tenir à l'intérieur des véhicules.

#### 2.4.028

Si le dépannage par moto est autorisé, la moto pourra exclusivement emporter des roues.

#### 2.4.029

L'emploi de haut-parleurs ou mégaphones est autorisé.

### PARTICIPATION

#### 2.4.030

Lors d'une épreuve contre la montre individuelle ouverte aux équipes, l'organisateur doit inviter et engager les équipes et non pas leurs coureurs à titre individuel. (texte modifié aux 1.01.02 ; 1.01.05).

### DISQUALIFICATION

#### 2.4.031

En cas de disqualification d'un coureur avant l'homologation du résultat de l'épreuve, le classement est modifié.

En cas de disqualification d'un coureur après l'homologation du résultat de l'épreuve le classement est modifié, au besoin, pour les 20 premières places uniquement. Pour le reste la place du coureur disqualifié restera vide.

(article introduit au 1.1.05).



Vasil KIRYIENKA, vainqueur 2015 cat. Hommes/Elite

# LE RÈGLEMENT PARTICULIER de l'épreuve

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

Course organisée par le **Comité d'Organisation de la Fête du Chrono Les Herbiers Vendée**.

L'assistance technique est assurée par le **Vélo Club des Herbiers**.

Les sept épreuves contre la montre individuelles se disputent le 23 octobre 2016 selon les règlements de l'**Union Cycliste Internationale (U.C.I)** et de la **Fédération Française de Cyclisme (F.F.C)**.

## ARTICLE 2 CATÉGORIES ET CLASSES DES 7 ÉPREUVES

- |  |                               |
|--|-------------------------------|
| - Femmes/Cadette   | Interrégionale                |
| - Hommes/Cadet   | Interrégionale                |
| - Femmes/Junior  | Classe <b>W J.1.1</b>         |
| - Hommes/Junior  | Classe <b>M J.1.1</b>         |
| - Femmes/Espoir et Elite                                 | Classe <b>WE.1.1</b>          |
| Comptant pour le classement individuel U.C.I :           |                               |
| 80-60-45-35-30-25-21-18-15-12-10-8-6-5-4-3-2-1           |                               |
| - Hommes/Espoir  | Classe <b>Fédérale Espoir</b> |
| - Hommes/Elite   | Classe <b>ME 1.1</b>          |
| Comptant pour le classement individuel U.C.I :           |                               |
| 125-85-70-60-50-40-35-30-25-20-15-10-5-5-3-3-3-3-3-3-3-3 |                               |

## ARTICLE 3 - PARTICIPATION ET ENGAGEMENT

La participation à ces épreuves est accordée sur sélection effectuée par le Comité d'Organisation : **CHRONO DES NATIONS 62 rue de 11 Novembre - 85500 LES HERBIERS**.

La sélection de chaque coureur n'est effective qu'après réception de son bulletin d'engagement au nom du **Vélo Club Les Herbiers**, au plus tard vingt jours avant les épreuves. Le droit d'engagement est fixé à 7 euros pour l'épreuve Espoir et 5 euros pour les épreuves Cadette et Cadet.

Le bulletin d'engagement doit comporter les nom, prénom, coordonnées du club, code UCI du coureur ainsi que le nom et numéro de téléphone de son directeur sportif ou représentant, le tout devant être écrit en lettres d'imprimerie afin d'éviter toute mauvaise interprétation.

Chaque coureur reçoit une confirmation de sa sélection par le Comité d'Organisation plusieurs jours avant l'épreuve, cela en fonction de sa date d'engagement.

## ARTICLE 4 - PERMANENCE

**Remise des dossards, guides techniques et accréditations**

La permanence qui se situe Avenue des Marronniers est ouverte aux jours et heures suivants :

- les vendredi 21 et samedi 22 octobre inclus, de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h,
- le dimanche 23 octobre, de 9 h à 18 h.

**Les coureurs sont tenus de retirer leur dossard impérativement le samedi 22 octobre de 15 h à 18 h et le dimanche 23 octobre de 9 h à 10 h 30, à la permanence.**

## ARTICLE 5 - SÉCURITÉ

**Les conducteurs et passagers de tous les véhicules accrédités circulant sur l'épreuve doivent respecter le port de la ceinture de sécurité.**

## ARTICLE 6 RÉUNION DES OFFICIELS, DIRECTEURS SPORTIFS OU RESPONSABLES DE COUREURS

Une réunion des Officiels, Directeurs Sportifs ou Responsables de coureurs est prévue le dimanche 23 octobre 2016 à 10h15, dans la salle prévue à cet effet, près de la permanence, avenue des Marronniers.

## ARTICLE 7 ORDRE DES DÉPARTS ET DISTANCES DES ÉPREUVES

L'ordre des départs est établi par le Comité d'Organisation. Les épreuves se disputent sur une seule boucle dont voici les distances par catégorie :

- |  |            |
|--|------------|
| - Femmes/Cadette   | 17 kms 230 |
| Les départs seront donnés de 1 minute en 1 minute  |            |
| - Hommes/Cadet   | 17 kms 230 |
| Les départs seront donnés de 1 minute en 1 minute  |            |
| - Femmes/Junior  | 17 kms 230 |
| Les départs seront donnés de 1 minute en 1 minute (dérogation accordée par l'UCI pour la distance) |            |
| - Hommes/Junior  | 20 kms 870 |
| Les départs seront donnés toutes les minutes ou 2 minutes en fonction du nombre de participants    |            |
| - Femmes/Espoir et Elite   | 20 kms 870 |
| Les départs seront donnés toutes les minutes ou 2 minutes en fonction du nombre de participants    |            |
| - Hommes/Espoir  | 38 kms 050 |
| Les départs seront donnés toutes les minutes ou 2 minutes en fonction du nombre de participants    |            |
| - Hommes/Elite   | 51 kms 530 |
| Les départs seront donnés toutes les minutes ou 2 minutes en fonction du nombre de participants    |            |

### ARTICLE 8 - DÉPART DES COUREURS

Les épreuves débutent par la catégorie Cadettes, le premier départ est donné à 11 h précises.

Chaque coureur doit impérativement se présenter à la rampe de lancement au plus tard quinze minutes avant son heure de départ, pour contrôle de son vélo, où il signera la feuille d'émargement.

Le développement est limité à 7,62 m pour les Cadettes et Cadets, à 7,93 m pour les Juniors Femmes et Hommes. Celui-ci devant être vérifié avant le départ.

Tout coureur se présentant en retard au départ devra attendre que lui soit donnée l'autorisation de partir par le Commissaire officiel, ceci afin de ne pas gêner les autres concurrents. Son temps sera décompté à partir de l'heure à laquelle il aurait dû prendre réellement son départ. Tout cas de force majeure est tranché par le Collège des Commissaires représentant l'UCI.

**Pour les épreuves Cadettes et Cadets, le choix du matériel utilisé, ainsi que la tenue vestimentaire et le casque doivent être conformes à la réglementation en vigueur établie par la Fédération Française de Cyclisme, dans le cadre des épreuves contre la montre individuelles réservées à cette catégorie.**

### ARTICLE 9 - ZONE D'ÉCHAUFFEMENT

Une zone d'échauffement est prévue pour tous les concurrents, située au parking coureurs et directeurs sportifs (indiquée en pages centrales du guide technique).

Un circuit d'échauffement de 800 m est également prévu pour tous les concurrents, à proximité de la zone d'échauffement (voir plan en page 8 des pages centrales).

Dès le départ officiel de l'épreuve, le parcours du Chrono ne peut être emprunté que par les coureurs en course et les véhicules suivant un coureur (règlement UCI, article 2.4.003).

**Aucun coureur n'est autorisé à s'échauffer sur le circuit du Chrono des Nations avant de prendre son départ. Tous les véhicules circulant en course doivent être munis d'une accréditation officielle.**

### ARTICLE 10 - COUREURS EN COURSE

Un coureur rejoint n'est pas autorisé à mener, ni à profiter du sillage du coureur qui le rattrape. Le coureur qui en rejoint un autre doit observer un écart d'au moins deux mètres.

Après un kilomètre, le coureur rejoint doit rouler au moins à 25 mètres du coureur qui le précède.

Si nécessaire, le commissaire doit obliger les coureurs, l'un à respecter l'écart latéral de 2 mètres et l'autre la distance de 25 mètres (règlement UCI, article 2.4.019), sans préjudice des sanctions prévues au barème des pénalités (règlement UCI, article 12.1.040, point 40).

La course étant individuelle, l'aide entre les coureurs est interdite. Le ravitaillement est interdit.

### ARTICLE 11 - VÉHICULES SUIVEURS

Chaque coureur est accompagné d'un véhicule de sa Fédération, de son équipe, de son club ou de l'organisation.

Le véhicule suiveur doit se tenir au moins à 10 mètres derrière le coureur, ne jamais le dépasser ni venir à sa hauteur.

En cas d'avarie, le dépannage n'est autorisé qu'à l'arrêt et le véhicule suiveur ne doit gêner quiconque.

Le véhicule suiveur d'un coureur qui va être rejoint doit, dès que la distance qui sépare les deux coureurs est inférieure à 100 mètres, se placer derrière le véhicule du concurrent qui le rejoint.

Le véhicule suivant le coureur qui en rejoint un autre n'est autorisé à s'intercaler que si les coureurs sont séparés d'au moins 50 mètres. Si cet écart se réduit par la suite, le véhicule se replacera derrière le deuxième coureur.

Le véhicule suiveur est autorisé à transporter le matériel permettant le changement de roues ou de vélo.

Il est interdit de préparer ou tenir prêt, hors gabarit du véhicule suiveur, tout matériel destiné aux coureurs. Toutes les personnes doivent se tenir à l'intérieur des véhicules.

L'emploi de haut-parleurs ou de mégaphones est autorisé.

Chaque concurrent est suivi, en outre, par un véhicule publicitaire accrédité par l'organisation.

Le panneau indiquant le nom du coureur est fixé sur le véhicule publicitaire qui s'élance en premier au départ et laisse ensuite passer le véhicule du directeur sportif sur les parcours.

### ARTICLE 12 - DÉLAIS D'ÉLIMINATION

Les délais d'élimination sont de 20% du temps du vainqueur.

### ARTICLE 13 - CONTRÔLE MÉDICAL

Il s'effectue au terme de chaque épreuve dans un endroit prévu à cet effet : **à proximité de la zone d'arrivée** où un local est mis à la disposition de l'Inspecteur Antidopage, sous les règlements de l'UCI pour les épreuves inscrites au calendrier international et sous les règlements de la FFC et de l'AFLD (Agence Française de Lutte contre le Dopage) pour l'épreuve Fédérale Espoir.

### ARTICLE 14 - INFO COURSE

Les informations courses sont émises sur RADIO NATIONS **89.7** ([www.radionations.fr](http://www.radionations.fr))

Une fréquence RADIO TOUR **157.5750** est mise à la disposition des Directeurs Sportifs, et une fréquence indépendante sera réservée pour le Collège des Commissaires.

Ces fréquences radios seront confirmées lors de la réunion des Officiels et Directeurs Sportifs le dimanche matin à la permanence.

### ARTICLE 15 - PROTOCOLE

Les remises des gerbes et trophées des lauréats des sept épreuves ont lieu au podium protocolaire, situé juste après la ligne d'arrivée et aussitôt l'arrivée de la dernière épreuve.

**Les trois premiers de chaque épreuve doivent s'y présenter très rapidement et en tenue cycliste impérativement, dès que le dernier coureur de l'épreuve Hommes/Elite aura franchi la ligne d'arrivée.**

### ARTICLES 16 - PHOTOGRAPHES DE PRESSE

Les photographes de presse, munis d'une accréditation, ont un emplacement qui leur est réservé à proximité de la rampe de lancement au départ, ainsi qu'à proximité du podium protocolaire, près de la ligne d'arrivée. Ces dispositions sont prises afin d'assurer la sécurité et le bon fonctionnement de l'organisation.

### ARTICLE 17 - FORCE OBLIGATOIRE DU RÈGLEMENT

Le fait d'être engagé au **Chrono des Nations** implique que chaque coureur a bien pris connaissance de ce règlement particulier et qu'il en accepte tous les articles.

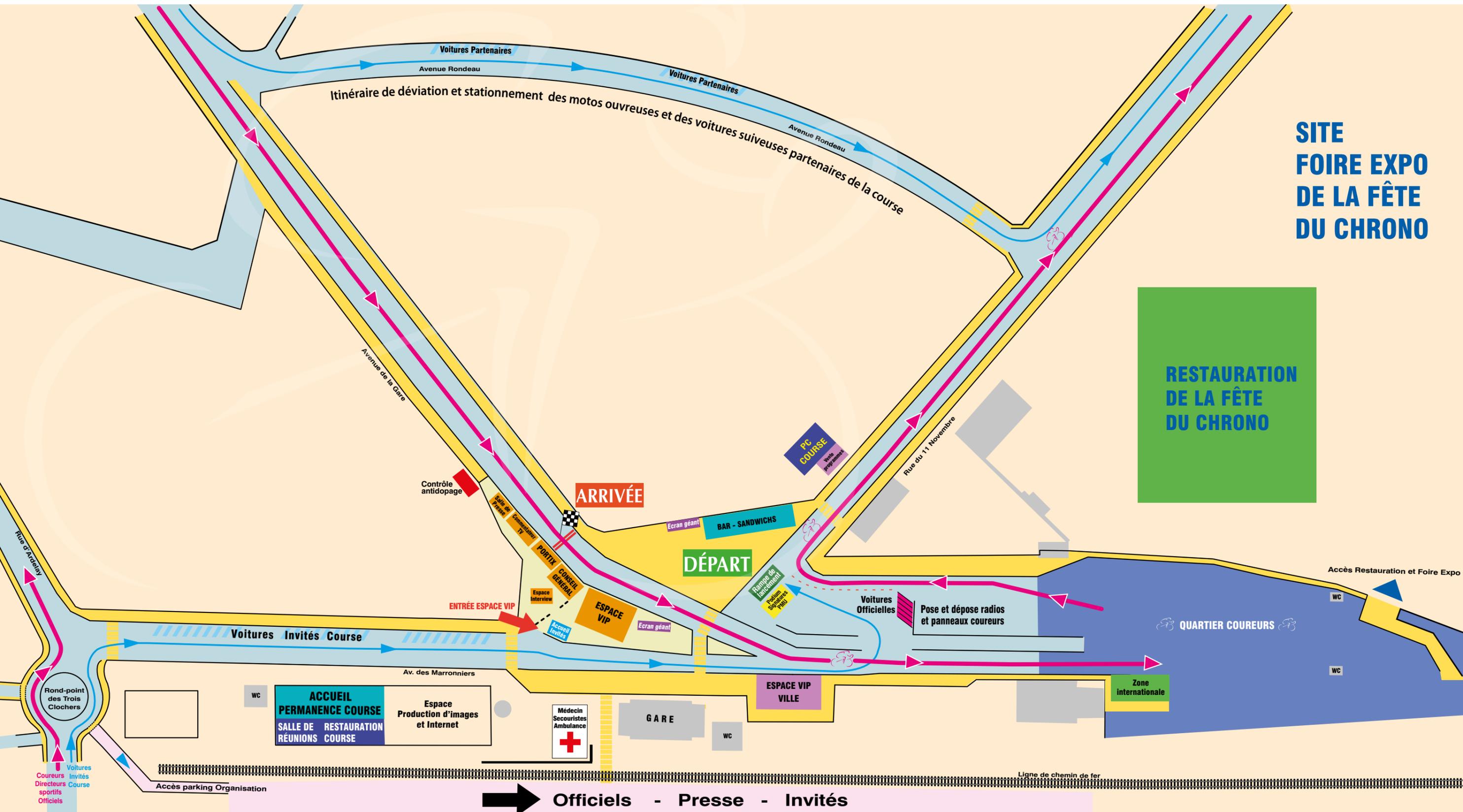
Les points qui ne seraient pas évoqués dans le présent règlement seront traités conformément aux règlements généraux des épreuves contre la montre de l'UCI et de la FFC.

Le contrôle sportif de l'épreuve est placé sous l'autorité du Président du Jury des Commissaires désigné en application des règlements de l'UCI.

Les infractions au présent règlement seront sanctionnées par le barème des pénalités prévu au règlement de l'UCI et de la FFC.



Stéphane ROSSETTO, vice-champion de France 2015



**SITE  
FOIRE EXPO  
DE LA FÊTE  
DU CHRONO**

**RESTAURATION  
DE LA FÊTE  
DU CHRONO**

**Officiels - Presse - Invités**

# ST-MICHEL-MT-MERCURE

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



[www.saintmichelmontmercure.com](http://www.saintmichelmontmercure.com)



## Patrimoine et histoire :

Dominant le bocage de ses 290 m d'altitude, Saint Michel Mont Mercure est le point culminant de la Vendée. La Vendée s'étale autour de vous en un paysage de prairies, collines et vallons...

Le paysage est caractéristique de cette ancienne chaîne de montagnes qui, à l'ère primaire (il y a environ 600 millions d'années) atteignait plusieurs milliers de mètres, et s'étendait de la Cornouaille anglaise au Massif central. C'est à force d'alternance de périodes glaciales que ces anciennes montagnes sont devenues nos modestes collines hérissées de blocs de granit.

### 1-Le site de Saint Michel Mont Mercure :

Il est probablement un ancien lieu de culte lunaire du dieu Lug. Ce dieu celte est un dieu aux pouvoirs multiples, (dieu de la fertilité, dieu qui conduit les âmes des morts, dieu des carrefours et des routes). Les liens commerciaux avec les Grecs teignent peu à peu ses qualités avec celles du dieu Hermès. Il devient alors Mercure, le Mercure gaulois et non le Mercure romain (qui a une vocation plus commerciale).

Le christianisme substitua l'Archange Saint Michel aux dieux païens, mais conserva le nom de Mercure. Du 14<sup>ème</sup> siècle à 1820 environ, l'association de « Michel » et de « Mercure » devenue gênante se transforma en Saint Michau-Mont-Marcus ou St Michel-Mont-Malchus, évoquant l'évangéliste Marc. Peut-être même le nom de Mercure n'a-t-il été donné par des lettrés que par analogie entre Mercure et Malchus, ce dernier étant la déformation de Michel ou de Marc. Auquel cas le nom de la commune signifierait Saint Michel Mont Michel ou St Michel Mont Marc. Toujours est-il qu'actuellement la commune est la seule en France à avoir associé, dans son nom, les deux cultes païen et chrétien.

### 2-Le culte

Depuis longtemps le catholicisme a été le culte principal avec toutefois un passage au protestantisme dans la deuxième partie du 16<sup>ème</sup> siècle. L'église, de style néo-roman, au sommet du Mont, remplaçant une belle église romane du 15<sup>ème</sup>, date de la fin du 19<sup>ème</sup>.

Elle fut bâtie en deux temps : le chœur et les trois premières travées à partir de 1877, le reste entre 1895 et 1897. Toute l'originalité tient dans l'audace de son clocher et la fière statue de l'Archange. L'architecte, Monsieur FRABOULET, eut l'heureuse idée de rendre le clocher accessible aux visiteurs avec ses promenades extérieures, l'une à 19.60 mètres et l'autre à 36.10 mètres (194 marches). Le sommet de la tour (statue non comprise) est à 41.90 mètres du sol. L'Archange, en cuivre, est la réplique exacte de celui qui domine Fourvière, à Lyon, prévu pour l'exposition universelle de 1889.

## La statue

Le 15 août 1897 la statue de l'Archange se dressa pour la première fois dans le ciel.

Déstabilisée lors de la tempête de février 1957, descendue pour sa restauration, la statue fut remise en place le 15 août 1961 par un hélicoptère alouette III piloté par Monsieur Schmitt. Fragilisée par le temps elle fut redescendue en novembre 2012 pour être restaurée de nouveau. La charpente qui la supporte a été remise à neuf. Le 29 septembre 2013 jour de la Saint Michel, la statue retrouva sa place au sommet sous les yeux de milliers de personnes.

## La révolution :

Les guerres de Vendée mobilisèrent un grand nombre d'hommes à Saint Michel. Il existe une liste de 125 noms, compagnons qui combattirent sous les ordres du chef Trudet : Rousselot, Pasquier, Bénêteau, Huvelin, Gelot, Penaud...

Barbot de la Chambaudière était l'homme de confiance de Stofflet, chef de l'armée du centre.

Le 31 janvier 1794, « les colonnes infernales » commandées par Grignon déferlèrent sur Saint Michel : pillages, feu et massacres ! Le château de la Bonnelière échappa à l'incendie mais, tout près, à la Chambaudière, une croix rappelle la sépulture des victimes : hommes, femmes, enfants.. Cette période de troubles dura au moins jusqu'en 1796. La charge religieuse est assurée soit par un Carme de la Flocellière Nicolas Le François, soit par un prêtre de Saint Laurent l'abbé Brochu ou encore par un abbé venu de la salle de Vihiers, l'abbé Gabilard. Le curé en titre, Lebreton, réfractaire, se cachait. A la grange, la chambre de Soulard en témoigne. L'abbé des Fontaines relève la paroisse.

Déjà le clocher de Saint Michel était choisi comme point géodésique, point de triangulation de premier ordre de la méridienne de Bayeux. La pierre qui en garde le souvenir est encore visible dans l'église.

## Situation géographique :

Sa situation géographique, sur l'axe des Herbiers (10 minutes) et de Pouzauges (7 minutes) contribue au développement de l'économie et de l'habitat. La rocade du bocage (en cours de réalisation), distante de 300 m du centre-bourg, vous conduira rapidement à l'autoroute A87 (Cholet-Paris).

2133 habitants participent à la vie de la cité : industriels du meuble et de la ferronnerie, restaurateurs, commerçants, artisans, agriculteurs, services divers...

Un réaménagement global des commerces sur la Place des relais et la réalisation de lotissements à proximité de cet espace confirment la dynamique de la commune ainsi que ses nombreuses associations. La fréquentation de l'église et de son clocher offrant un magnifique panorama montre l'attrait de ce site touristique.

# L'HÉBERGEMENT



Johan LE BON, 3e du Chrono des Nations 2015

	Tél.	Fax
ALOÉ.....	02 51 66 80 30	02 51 66 81 60
IBIS.....	02 51 61 61 10	02 51 61 61 11
CITOTEL LE RELAIS.....	02 51 91 01 64	02 51 67 36 50
LE CENTRE.....	02 51 67 01 75	02 51 66 82 24
L'ORÉE DES BOIS VERTS.....	02 51 91 00 18	02 51 64 97 70
LES ARCHERS.....	02 51 67 50 50	02 51 67 54 42
MAISON FAMILIALE LA LOUISIÈRE.....	02 51 91 29 29	02 51 91 29 30

**De nombreuses chambres d'hôtes sont à votre disposition**

Contact : Office du Tourisme du Pays des Herbiers

Tél. 02 44 40 20 20 - Fax 02 51 92 93 70 - [www.ot-lesherbiers.fr](http://www.ot-lesherbiers.fr) - [contact@ot-lesherbiers.fr](mailto:contact@ot-lesherbiers.fr)



## Centres Hospitaliers

<b>LA ROCHE SUR YON</b>	<b>02.51.44.61.61</b>	<b>URGENCES</b>	<b>02.51.44.62.05</b>
<b>CHOLET</b>	<b>02.41.49.60.00</b>	<b>URGENCES</b>	<b>02.41.49.65.24</b>

# ST-PAUL-EN-PAREDS

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



## Historique

La commune se situe géographiquement sur le versant ouest de l'ancienne chaîne appelée la «Gâtine vendéenne».

Le premier document concernant l'église de Saint Paul en Pareds date de 1179. C'est une bulle du pape Alexandre III à l'abbé du monastère de Saint-Jouin-de-Marnes, énumérant les prieurés fondés par cette abbaye. Le bourg se développe alors autour du château éloigné de près de 1 km de l'église paroissiale, particularité qui est à l'origine de la légende des farfadets, mais cette distance est comblée aujourd'hui.

De son histoire, Saint Paul en Pareds garde encore de beaux vestiges architecturaux : les Noyers, le Bois-Rousseau, la Barbère.

Commune essentiellement rurale, Saint-Paul-en-Pareds développe un tourisme vert avec la création de nombreux sentiers pédestres. La proximité des Herbiers favorise depuis quelques années l'implantation de nombreuses nouvelles constructions.



## Patrimoine :

### Le château :

Ce château remonte au début de l'époque féodale. Mais il commença à décliner au milieu du XXIII<sup>ème</sup> siècle quand Pernelle de Saint Paul, unique héritière du domaine épousa Philippe de la Flocellière. Par privilège du Roi Charles VII, l'esplanade devant le château recevait un marché tous les jeudis et une foire le 23 janvier et le 29 août.

### L'église :

L'Eglise a été fondée à la fin du VI<sup>ème</sup> siècle par Saint Martin de Vertou. Le Chœur actuel date du XV<sup>ème</sup> siècle, le clocher du XVII<sup>ème</sup> siècle, et la nef des XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles avec des remaniements peu importants au XIX<sup>ème</sup> siècle.

A noter en particulier l'élégance du porche du XVI<sup>ème</sup> siècle et la qualité exceptionnelle des modillons sculptés sous la corniche sud du chœur.

[www.saintpaulenpareds.com](http://www.saintpaulenpareds.com)

# ÉPREUVE FEMMES/CADETTE

# ÉPREUVE HOMMES/CADET

# ÉPREUVE FEMMES/JUNIOR

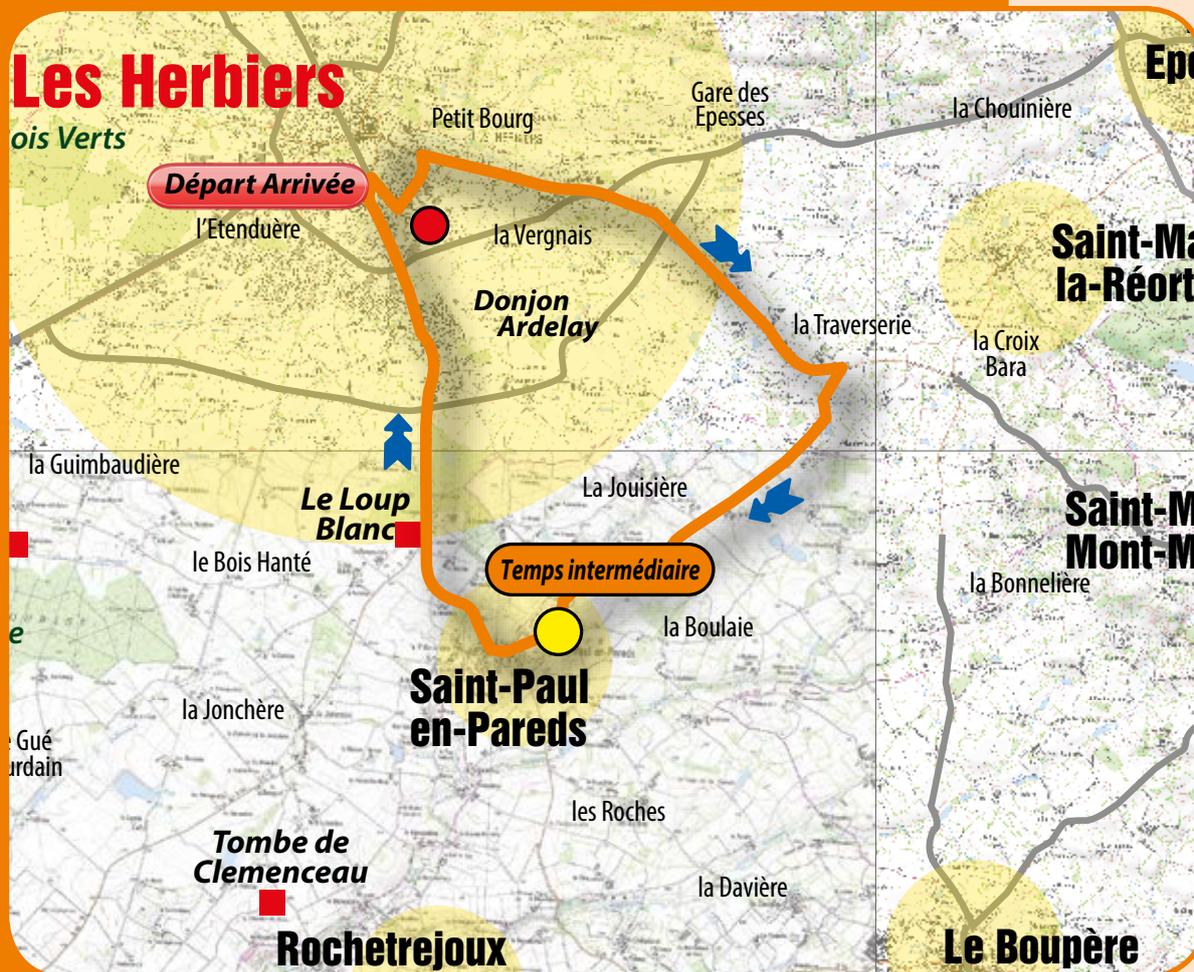
Interrégionale

Interrégionale

Classe WJ.1.1



17 km 230



### ÉPREUVE FEMMES/CADETTE CLASSEMENT 2015

- 1 **COPPONI Clara** France
- 2 **LE NET Marie** France
- 3 **HINAULT Maryanne** France

**RECORDWOMAN (2013)**  
**Chloé FORTIN**  
17 km 230 en 27'25"53



### ÉPREUVE HOMMES/CADET CLASSEMENT 2015

- 1 **GRONDIN Donavan** France
- 2 **LECAMUS-LAMBERT Florentin** France
- 3 **HUENS Rémi** France

**RECORDMAN (2015)**  
**Donovan GRONDIN**  
17 km 230 en 23'50"16



### ÉPREUVE FEMMES/JUNIOR CLASSEMENT 2015

- 1 **BORRAS Marion** France
- 2 **COLBORNE Henrietta** Gde Bret.
- 3 **LAURANCE Typhaine** France

**RECORDWOMAN (2010)**  
**Anna SOLOVEY**  
17 km 230 en 25'00"53

## PRIX DE COURSE

### Catégories Femmes/Cadette et Hommes/Cadet

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	TOTAL
25	18	17	15	14	12	11	9	8	6	5	3	3	3	3	152 €

### Catégorie Femmes/Junior

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	16 <sup>e</sup>	17 <sup>e</sup>	18 <sup>e</sup>	19 <sup>e</sup>	20 <sup>e</sup>	21 <sup>e</sup>	22 <sup>e</sup>	23 <sup>e</sup>	24 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	TOTAL	
200	150	125	100	90	80	70	60	50	40	30	30	30	30	30	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	1315 €

# LE BOUPÈRE

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



[www.leboupere.fr](http://www.leboupere.fr)

## Le patrimoine :

L'église fortifiée du Boupère a été classée Monument Historique dès 1862.

### *Sa construction s'est réalisée en trois étapes :*

Fin XIIème : époque romane, construction de l'église d'origine en forme de croix latine dotée d'un chœur semi-circulaire.

Fin XIVème et début XVème : en pleine guerre de Cent Ans (1337 à 1458), on fortifie l'église. Faute d'autres lieux plus sûrs, les villageois trouvaient là un refuge en ces périodes de troubles et une sécurité dans l'attente d'autres renforts. Mais a-t-elle jamais été attaquée ? Pour l'instant, nous n'en savons rien.

XIXème siècle : agrandissement du transept nord et reconstruction du chœur (1867). Agrandissement du transept sud et construction du clocher actuel (1890).

### *Les fortifications :*

Le chemin de ronde, surplombant de 20 mètres la place de l'église, est protégé par un parapet crénelé ponctué de petites bretèches.

Des niches dans le mur sud étaient destinées aux défenseurs ; les trous des meurtrières donnaient à l'intérieur de ces niches.

XIXème siècle : agrandissement du transept nord et reconstruction du chœur (1867). Agrandissement du transept sud et construction du clocher actuel (1890).

En rajoutant au XVème siècle un bas-côté étroit, au sud, nécessaire à l'édification d'un chemin de ronde, on a élargi la nef et déplacé la porte de la façade sans toucher à l'oculus qui reste centré par rapport à la construction originelle mais décalé par rapport à l'entrée principale.

## Le Boupère en quelques chiffres :

La Commune du Boupère dénombrait lors du dernier recensement 3070 habitants.

Le Boupère s'étend sur une superficie totale de 4348 hectares.

## Généralités :

La commune du Boupère est située en plein cœur du bocage vendéen, au centre d'un triangle formé par les pays de Pouzauges, Chantonnay et Les Herbiers.

Voici quelques décennies, notre commune vivait principalement de l'agriculture, du commerce et de l'artisanat.

Au cours des quarante dernières années, des industries s'y sont développées permettant ainsi de fixer les gens au pays lors des mutations que l'agriculture a connues dans les années 60 et 70.

Nous bénéficions aujourd'hui d'un équilibre harmonieux entre les différentes activités industrielles, artisanales, commerciales et agricoles.

La vie associative y est très présente et variée. De nombreux bénévoles s'y dévouent, et permettent à notre commune d'être reconnue comme très active. Souhaitons que chaque nouvel habitant puisse y trouver sa place.

## Pourquoi «Le Boupère»

A l'origine existait un village portant le nom latin «ALBA PETERA» qui signifie «PIERRE BLANCHE».

Progressivement ce nom est devenu AUBEPIERRE, AUBE-PERE, LOBEPERE, LE BEPERE, LE BONPERE puis LE BOUPÈRE.

# ÉPREUVE HOMMES/JUNIOR

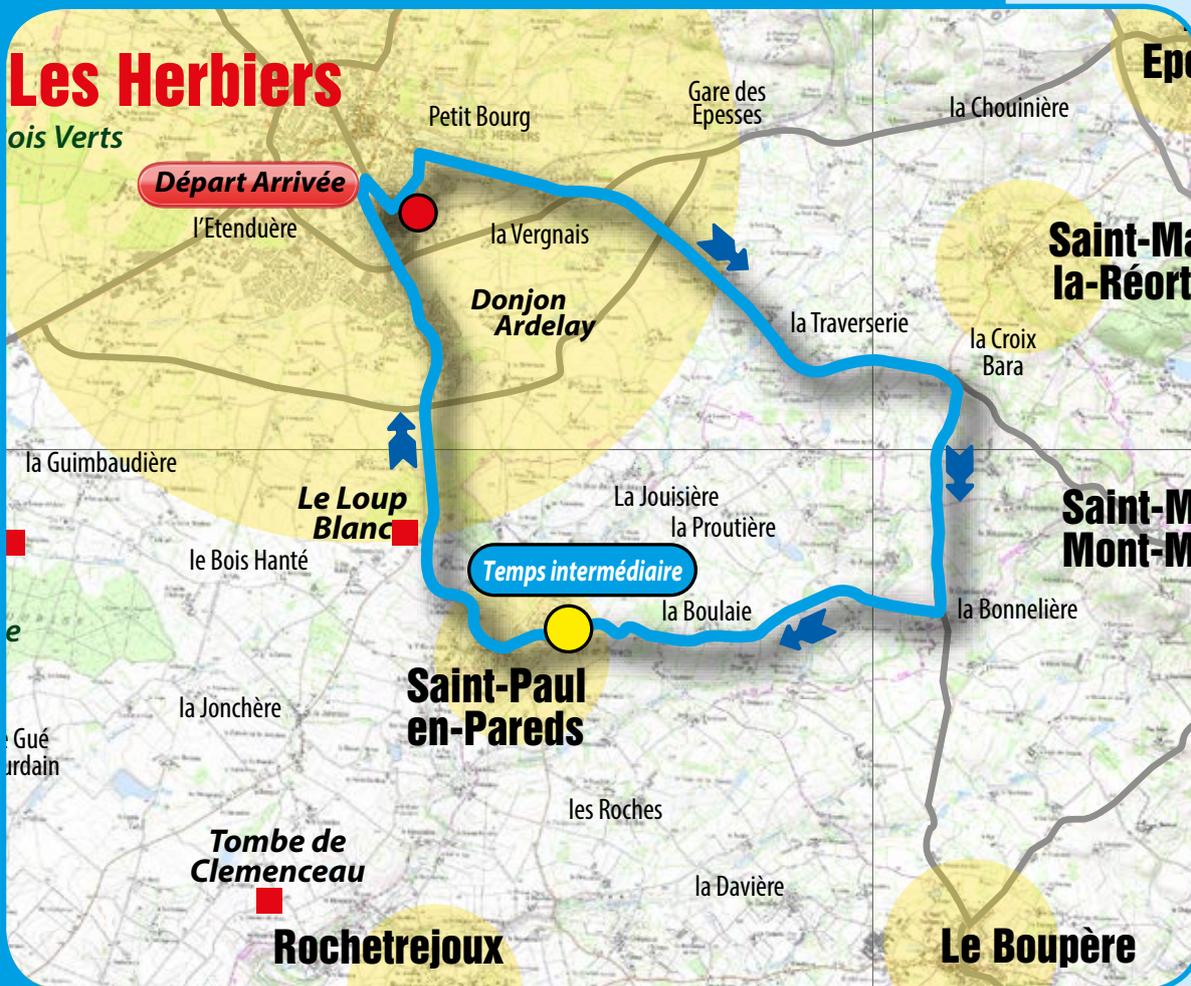
# ÉPREUVE FEMMES/ESPOIR ET ELITE

Classe MJ.1.1

Classe WE.1.1



20 km 870



## ÉPREUVE HOMMES/JUNIOR

### CLASSEMENT 2015

- 1 LAHODYCH Nazar Ukraine
- 2 SOUTON Julien France
- 3 DENIS Thomas France

### RECORDMAN (2014)

Filippo GANNA  
20 km 870 en 26'02"12



## ÉPREUVE FEMMES/ESPOIR ET ÉLITE

### CLASSEMENT 2015

- 1 ANTOSHINA Tatiana Russie
- 2 SOLOVEI Ganna Ukraine
- 3 DUYCK Ann-Sophie Belgique

### RECORDWOMAN (2014)

Anna SOLOVEY  
20 km 870 en 27'37"18

## PRIX DE COURSE

### Catégorie Hommes/Junior

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	16 <sup>e</sup>	17 <sup>e</sup>	18 <sup>e</sup>	19 <sup>e</sup>	20 <sup>e</sup>	21 <sup>e</sup>	22 <sup>e</sup>	23 <sup>e</sup>	24 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	TOTAL	
200	150	125	100	90	80	70	60	50	40	30	30	30	30	30	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	1315 €

### Catégorie Femmes/Espoir

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	TOTAL
103	64	40	32	20	259 €

### Catégorie Femmes/Elite

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	16 <sup>e</sup>	17 <sup>e</sup>	18 <sup>e</sup>	19 <sup>e</sup>	20 <sup>e</sup>	21 <sup>e</sup>	22 <sup>e</sup>	23 <sup>e</sup>	24 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	TOTAL	
379	326	272	164	152	141	130	119	109	97	87	76	66	53	42	28	28	28	28	28	25	25	25	25	25	25	2478 €

Points UCI

80	60	45	35	30	25	21	18	15	12	10	8	6	5	4	3	2	1
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	---	---	---	---	---	---	---



# ROCHETREJOUX

Commune sur le parcours du Chrono des Nations



www.rochetretrejour.fr



La commune de Rochetretrejour est située au centre du triangle « Chantonay – Pouzauges – Les Herbiers ».

Les Rocatrojoviens (Roca Jovis : roche de Jupiter) sont au nombre de 942 habitants.

Cette commune, dans son écrin de verdure, est autant appréciée pour son calme que pour son charme.

La variété des paysages offre plein d'attraits : les rives ombragées du Petit Lay, la forêt de la Débutrie, la route touristique de Mouchamps, les moulins de la Boislinière, de Boisneau et du vieil Outet, les différentes vallées avec le Petit Lay, les ruisseaux de la Louisière, de l'étang et du Gué.

***De nombreux sentiers de randonnée ont été aménagés.***

Rochetretrejour a vu bien des évolutions. Au début du siècle, la mine d'antimoine (dont il reste quelques vestiges) lui donnait une dimension industrielle. A l'arrêt de l'exploitation en 1929, l'activité agricole s'est accentuée. Puis, des activités industrielles se sont de nouveau installées et le travail s'est diversifié.

## Services

A Rochetretrejour nous disposons d'un accueil périscolaire et d'écoles pour nos enfants. Collèges, lycées et autres services sont à proximité de notre commune qui se veut accueillante pour tous.

Une épicerie (charcuterie traditionnelle, boucherie en libre-service, plats cuisinés en semi-conserves, gamme traiteur, pâtisserie, boulangerie, viennoiserie, épicerie), un bar-tabac

(fournissant des pizzas le week-end), un salon de coiffure et une agence postale apportent des services de proximité.

## Economie

L'industrie est présente grâce à MCS (Massé Charpente Serrurerie). De nombreux artisans proposent leurs savoir-faire dans de nombreux domaines. Une zone d'activités de la Communauté des Communes du Pays de Chantonay offre à de jeunes artisans et à de nouvelles entreprises la possibilité de s'implanter.

Le monde agricole est bien représenté sur Rochetretrejour. Les agriculteurs adhèrent à la CUMA « l'Avenir » qui est une des plus importantes de Vendée.

## Vie Associative

De multiples associations donnent du dynamisme à la commune. Elles apportent une grande diversité de propositions pour les familles, les sportifs, les jeunes, ceux qui veulent de la culture avec la bibliothèque communale et les associations musicales.

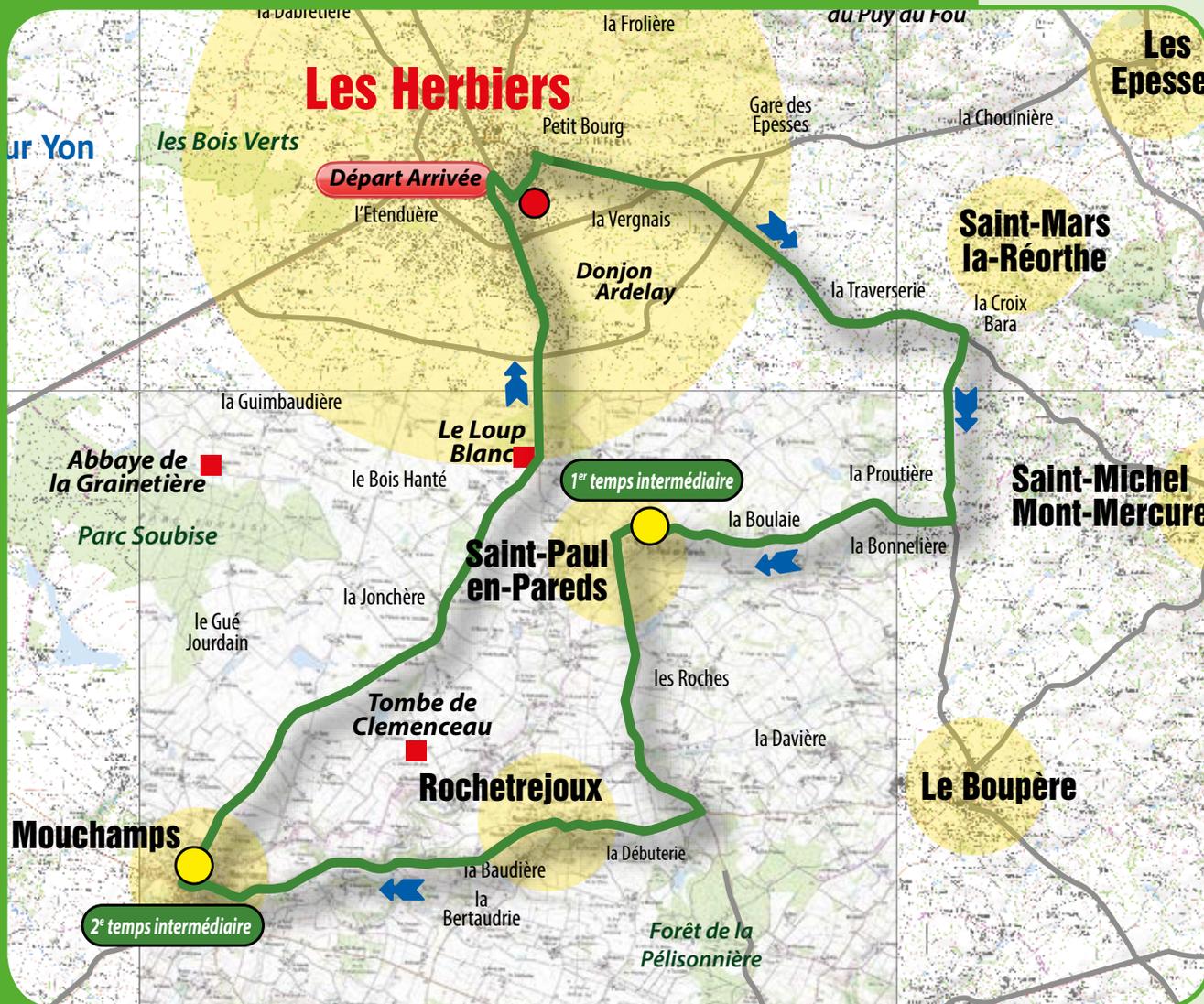
Chaque année, un festival appelé « Objectif Rock » organisé par Rock'Ajovis, rassemble chez nous de nombreux festivaliers sur le week-end. L'association La Baudière propose un stage de musiques des Balkans et du Moyen-Orient et une résidence d'artistes autour d'un projet « Balk'Or ».

# ÉPREUVE HOMMES/ESPOIR

Classe Fédérale



38 km 050



## ÉPREUVE HOMMES/ESPOIR

### CLASSEMENT 2015

- 1 **KORSAETH** Truls Engen Norvège
- 2 **BRAUN** Julian Allemagne
- 3 **PIJOURLET** Louis France

### RECORDMAN (2014)

**Alexis DULIN**  
38 km 050 en 48'23"85

### PRIX DE COURSE

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	16 <sup>e</sup>	17 <sup>e</sup>	18 <sup>e</sup>	19 <sup>e</sup>	20 <sup>e</sup>	21 <sup>e</sup>	22 <sup>e</sup>	23 <sup>e</sup>	24 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	TOTAL	
660	328	226	174	166	160	146	137	128	122	114	98	87	67	55	43	43	43	43	43	27	27	27	27	27	27	3012 €



### Histoire :

Juché sur un escarpement rocheux, Mouchamps domine la rivière du Petit Lay. La présence préhistorique est attestée par la découverte de silex et de haches polies au lieu-dit «La Verrie».

L'ancienne église paroissiale, abandonnée au XVIème siècle en ruines, a complètement disparu. Elle a été remplacée par l'Eglise actuelle, ancienne chapelle du château-fort, construite au XIIème siècle. Autour d'elle s'élevait une forteresse, fief des puissants seigneurs du Parc Soubise : les Lusignan, les Parthenay, puis les Rohan.

Son temple témoigne de l'existence d'une communauté protestante «hérétique» de l'engagement des mêmes seigneurs dans la réforme, au XVIème siècle, entraînant une part de la population Mouchampaise avec eux. Quelques vieilles maisons, qui ont conservé des éléments d'architecture Renaissance, dispersées dans le bourg et les villages illustrent l'apogée économique de la Commune à la fin du XVIème siècle et au début du XVIIème siècle.

Les maisons bourgeoises de la fin du XIXème siècle et du début du XXème siècle attestent de la réussite d'une classe dominante l'économie et la politique de la Commune à cette période. En ce début de siècle, Mouchamps est alors une bourgade rurale de près de 3000 habitants, avec 250 exploitations agricoles. Dans les années 1960, la Commune passe au stade semi-industriel, avec l'implantation de diverses entreprises.

Aujourd'hui, Mouchamps mise aussi sur le tourisme : elle a créé « Le Hameau du Petit Lay », constitué d'un village de chalets et d'un camping. Un éventail de commerces et services est offert aux habitants. Ses 40 associations montrent le dynamisme des Mouchampais.

### Commandant René Guilbaud :

Le brillant officier de marine, devenu aviateur est un des pionniers de l'aéronavale. Après une carrière fulgurante, il disparaît tragiquement au Pôle Nord en tentant de porter secours à l'expédition de Nobile, le général italien dont le dirigeable s'est échoué sur la banquise.

### Georges Clemenceau :

Georges CLEMENCEAU est enterré à côté de la tombe de son père au Colombier à Mouchamps.

Né en 1841 à Mouilleron en Pareds, Georges CLEMENCEAU passe son enfance à l'Aubraie à Féole.

Médecin, journaliste, homme politique, il est Président du Conseil de 1906 à 1909, puis de 1917 à 1919.

L'histoire a retenu son action décisive pour la victoire lors de la Première Guerre Mondiale.

En 1929, il a choisi Mouchamps comme dernière demeure. C'est dans le bois du Colombier (ancienne demeure familiale) qu'il repose auprès de son père.

Jean MARTET, secrétaire de CLEMENCEAU lui a consacré un ouvrage dans lequel il s'interroge sur ses origines : «Les CLEMENCEAU étaient de l'AUBRAIE ? »

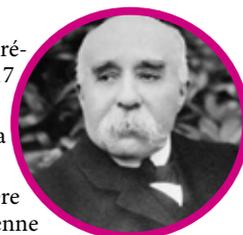
Georges CLEMENCEAU lui répond :

«Non, les CLEMENCEAU étaient de MOUCHAMPS.

Vous ne connaissez pas le Colombier ?

C'est le petit château de la famille ! Ca dépend de MOUCHAMPS ... Je vous mènerai voir ça : la maison où je suis né, à MOUILLERON, et le bout de terre où je serai enterré, au COLOMBIER.

C'est de ce point à cet autre que ce sera écoulé mon triste arc-en-ciel ...»



### Le château et la forêt du Parc Soubise :

Bâtiments du XVIIème siècle (grange, grenier, cave) témoignant de l'importance du domaine.

Dans le Bas Poitou au XVI-XVIIème siècle la principale résidence des Parthenay est un haut lieu du protestantisme.

Le futur Henry IV vint y séjourner à deux reprises quand il «guerroyait» dans la région.

Château XVIIIème incendié en Janvier 1794 lors du massacre de 200 personnes. Il se dresse pourtant encore au bord des étangs et des arbres séculaires.

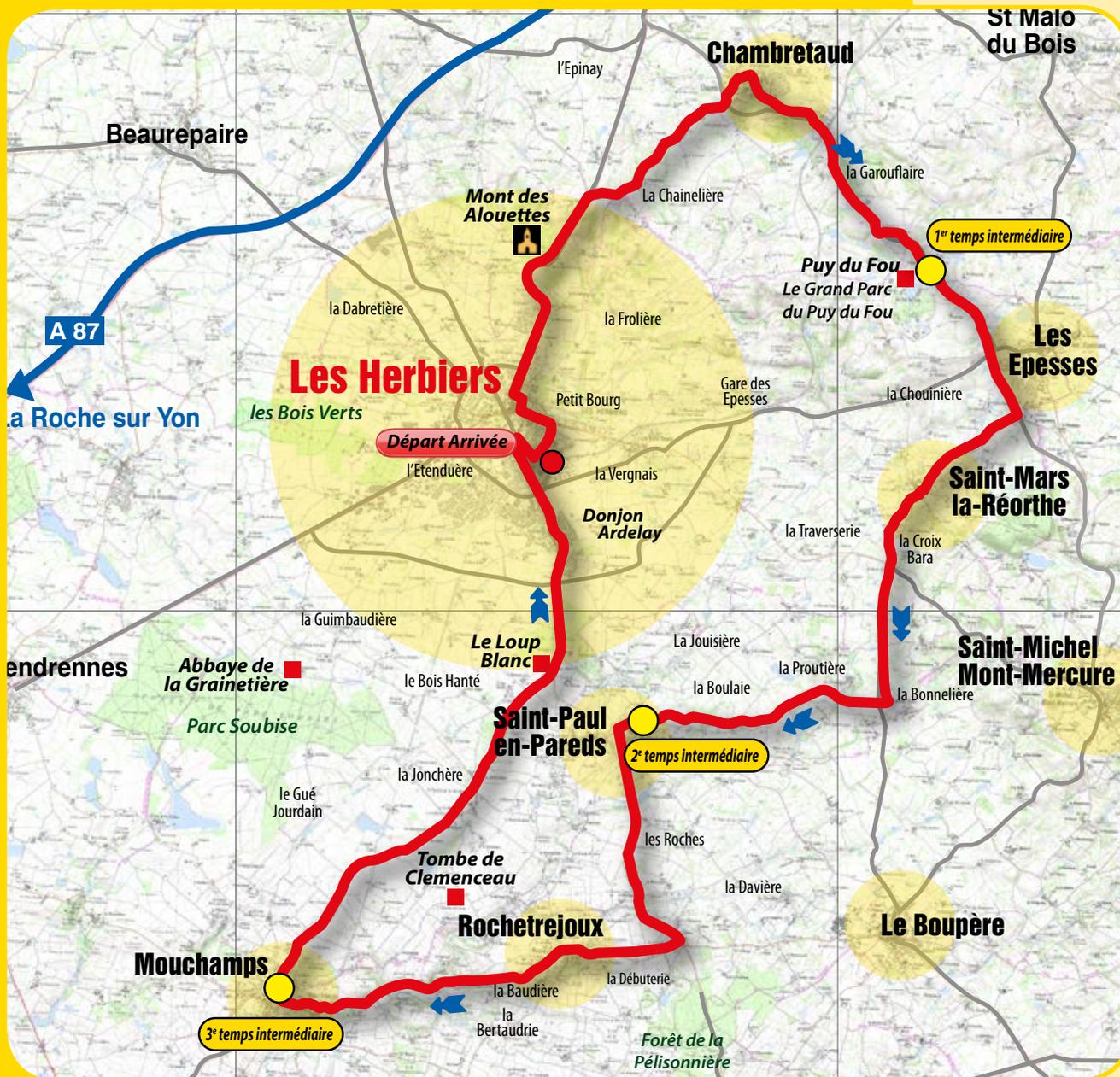


# ÉPREUVE HOMMES/ÉLITE

Classe ME.1.1



51 km 530



## ÉPREUVE HOMMES/ÉLITE

### CLASSEMENT 2015

- 1 KIRYIENKA VASIL Biélorussie
- 2 BIALOLOCKI Marcin Pologne
- 3 LE BON Johan France

### RECORDMAN (2014)

Sylvain CHAVANEL  
51 km 530 en 1h04'18"55

### PRIX DE COURSE

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>	7 <sup>e</sup>	8 <sup>e</sup>	9 <sup>e</sup>	10 <sup>e</sup>	11 <sup>e</sup>	12 <sup>e</sup>	13 <sup>e</sup>	14 <sup>e</sup>	15 <sup>e</sup>	16 <sup>e</sup>	17 <sup>e</sup>	18 <sup>e</sup>	19 <sup>e</sup>	20 <sup>e</sup>	21 <sup>e</sup>	22 <sup>e</sup>	23 <sup>e</sup>	24 <sup>e</sup>	25 <sup>e</sup>	TOTAL		
5785	2895	1445	715	580	433	433	287	287	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	147	100	100	100	100	100	14977 €		
Points UCI																											
125	85	70	60	50	40	35	30	25	20	15	10	5	5	5	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3		

